

Les pionniers de la généalogie au Québec

René Jetté

Numéro 34, été 1993

Sur la trace des ancêtres

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8403ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jetté, R. (1993). Les pionniers de la généalogie au Québec. *Cap-aux-Diamants*, (34), 14–17.

Les pionniers de la généalogie au Québec

L'auteur du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* apparaît à ses contemporains comme un marginal. Cyprien Tanguay a eu cependant de nombreux successeurs, tant chez les laïcs que chez les membres du clergé, qui ont contribué à faire du Québec le «paradis du généalogiste».

par René Jetté

L'abbé Cyprien Tanguay (1819-1902) est considéré par plusieurs comme le père de la généalogie au Québec. (Collection initiale. Archives nationales du Québec à Québec).



FAUDRAIT-IL N'EN NOMMER QU'UN, SON NOM FUSERAIT de la bouche de tous les généalogistes: le pionnier de la généalogie au Québec, c'est *Cyprien Tanguay* (1819-1902). Ce prêtre séculier, qui fut statisticien auprès du gouvernement du Canada, est l'auteur du justement célèbre *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* publié, en 7 volumes de 1871 à 1890 et qui contient en principe l'histoire généalogique de toutes les familles québécoises du Régime français.

Cet ouvrage capital (et toujours indispensable malgré ses faiblesses, vu que sa refonte, le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de René Jetté, s'arrête en 1730) a exercé, mieux que n'importe quel discours, une influence aussi profonde que justifiée sur le développement ultérieur de la généalogie au Québec. D'un côté, il montre que la généalogie n'est pas qu'une affaire de nobles ou de notables; d'un autre côté, il enseigne qu'une généalogie s'établit sur preuves et qu'au Québec, les registres paroissiaux, catholiques en particulier, constituent d'ordinaire la source de preuve la plus adéquate des événements et des liens de parenté (le lecteur soucieux d'en savoir plus sur les sources et la méthode de la généalogie consultera avec profit le *Traité de généalogie* de René Jetté, publié en 1991 aux Presses de l'Université de Montréal).

Un homme aux multiples facettes

Cyprien Tanguay est un marginal. En effet, à une époque où l'histoire est regardée comme un genre littéraire uniquement préoccupé des «grands» personnages et des «grands» événements politiques et militaires, il avoue candidement qu'il a «le goût des dates, des statistiques, des noms, des généalogies» (voir son *Introduction au Dictionnaire*). C'est aussi un *visionnaire*, puisque, devançant d'un demi-siècle l'«histoire quantitative» et la «démographie historique», il «ose même espérer que [son dictionnaire] donnera lieu à plus d'une étude intéressante sur une foule de questions, telles que celles du progrès, de l'émigration, de l'accroissement de la population, de la vitalité et de la moralité publique», tous sujets qu'on n'a entrepris d'étudier au Québec dans les années 1950.

N'empêche que, de son propre aveu, Tanguay s'inscrit en même temps dans une *tradition juri-*

dique pluriséculaire. De fait, entre l'implantation de la civilisation dans la vallée du Saint-Laurent au début du XVIII^e siècle et la publication du dictionnaire Tanguay dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la pratique de la généalogie au Québec est une activité essentiellement *utilitaire* qui ressort du droit, soit ecclésiastique, soit civil.

Du point de vue de la généalogie, le rôle de l'Église catholique est double. Il consiste, d'une part, à enregistrer les baptêmes, mariages et sépultures des fidèles, source fondamentale de la recherche généalogique, et, d'autre part, à inscrire dans les actes de mariage les dispenses de parenté éventuellement obtenues par les conjoints, forçant ainsi les curés à se faire généalogistes au besoin. Quant à l'État, c'est surtout à l'occasion des règlements de succession qu'il fait parfois appel à la généalogie, étant donné que le droit successoral du Québec reconnaît aux proches le droit d'hériter d'un parent décédé *ab intestat* (*Code civil du Québec*, articles 653-683). C'est dans ce contexte, par exemple, que, l'automne dernier, un notaire a retenu les services du soussigné pour établir la liste et prouver la survie ou le décès des quelque quatre-vingts cousins germains d'un vieillard décédé célibataire et sans testament.

Certes, les curés et les notaires qui se font généalogistes à l'occasion depuis près de quatre siècles ne peuvent prétendre individuellement au titre de *pionniers*, vu que leur travail professionnel ne fait pas l'objet de publication. Il convient néanmoins de noter leur contribution collective au développement de la généalogie québécoise, ne serait-ce que pour avoir suscité le projet de Tanguay! Car celui-ci, curé de paroisse et collaborateur occasionnel des notaires, est conscient qu'un dictionnaire généalogique rédigé à partir des actes d'état civil aiderait les juristes à retrouver les actes et à prouver la parenté entre les personnes; «dès lors», reconnaît-il, «je me décidai à l'entreprendre» (p. v-vi).

Enfin, il n'est pas dépourvu d'intérêt de faire remarquer que Tanguay souscrit également aux valeurs associées à l'idéologie *nationaliste* qui prévalait en son temps: fierté d'être issu de la «race» française, attachement indéfectible à la religion catholique, exaltation du mode de vie rural préindustriel et culte de la famille. Tanguay, cependant, n'est – Dieu, merci! – ni un philosophe ni un sectaire; il a l'âme d'un compilateur, non celle d'un moralisateur. Ce sont surtout ses successeurs qui, au moins jusqu'aux années 1960, vont sceller l'association entre la généalogie et une forme de nationalisme qu'on qualifie volontiers de nos jours de «conservateur»; ce faisant, ils ont confié à la généalogie un rôle nouveau, *moral*, oblitérant son rôle juridique ancien.

Les héritiers de Tanguay

Ces successeurs de Tanguay, ce sont d'abord la poignée d'*érudits laïcs* dont les écrits généalogiques s'éparpillent dans la première moitié du XX^e siècle. Chez eux, toutefois, la généalogie n'est pas la seule ni même la principale préoccupation. Formés en droit pour la plupart, leur intérêt pour la généalogie se conjugue plutôt avec leur curiosité pour ce qu'on traitait alors dédaigneusement de «petite histoire» (l'histoire des paroisses, des professions, des mœurs, des usages de la vie quotidienne...), de sorte qu'en pratique, ils pigent dans le dictionnaire Tanguay plus souvent qu'ils ne le corrigent ou complètent.



Pierre-Georges Roy (1870-1953) fonde en 1895 *Le Bulletin de recherches historiques*. Auteur prolifique d'inventaires d'archives, il fut le premier conservateur des archives de la province de Québec. (Collection initiale, Archives nationales du Québec à Québec).

Le principal représentant de ce groupe est, de loin, l'avocat Pierre-Georges Roy (1870-1953). Fondateur en 1895, animateur et principal rédacteur du *Bulletin des recherches historiques* pendant un demi-siècle, premier conservateur des Archives de la province de Québec, Roy est l'auteur de plusieurs inventaires d'archives d'intérêt généalogique, de centaines d'articles généalogiques et d'une cinquantaine de monographies décrivant la descendance de familles notables du Régime français. Il convient aussi de nommer trois collaborateurs assidus du *Bulletin des recherches historiques* qui ont eu, en plus, une certaine production généalogique autonome: Benjamin Sulte (1841-1923), Édouard-Zotique

Massicotte (1867-1948) et *Aegidius Fauteux* (1876-1941).

Néanmoins, les véritables successeurs de Tanguay, ce sont bien davantage ses imitateurs, les membres du *clergé* qui, comme lui, ont compilé les actes d'état civil de leur paroisse ou de leur région sans tenir compte du rang des personnes. Certains se sont limités aux lignées les plus représentées, comme *François Lesieur Désaulniers* et ses «vieilles familles» de Yamachiche (1898) ou *Georges-Alfred Desjordy* et ses «principales familles» du Richelieu (1927). Mais le plus souvent, la compilation, destinée à la reconstitution des lignées, s'étend à *tous les actes de mariage*, en tablant sur le fait que les actes de mariage nomment en principe les parents ou le conjoint précédent des époux.



Éloi-Gérard Talbot (1899-1976), auteur des *généalogies des familles de huit comtés ruraux de la région de Québec*. (Archives des Frères Maristes de Québec).

Le mouvement, qui allait finir par prendre une ampleur insoupçonnée à partir des années 1960 quand ces recueils de résumés d'actes de mariage prendront systématiquement le nom et la forme de répertoires de mariages, a été lancé au début du siècle dans la région de Québec par les travaux des prêtres *Michel Forgues* sur l'Île d'Orléans (1905), *Charles Beaumont* sur la Beauce (1905) et sur la Côte de Beauré (1912), *David Gosselin* sur Charlesbourg (1906), *Adolphe Michaud* sur la Rivière-Ouelle (1908) et *Charles-Alphonse Carbonneau* sur le diocèse de Rimouski (1936). Le plus illustre représentant de cette tendance fut le frère mariste *Éloi-Gérard Talbot* (1899-1976), auteur prolifique des *généalogies des familles de huit comtés ruraux de la région de Québec*: Charlevoix et Saguenay (1941, 1976), Beauce, Dorchester et Frontenac (1948), et Montmagny, L'Islet et Bellechasse (1970).

L'utilité des actes de mariage pour prouver la filiation des personnes mariées n'a pas non plus

échappé à certains laïcs. C'est le cas notamment de l'avocat *Joseph Drouin* (1875-1937), initiateur en 1913 de l'*Institut généalogique Drouin*, première entreprise commerciale vouée à la recherche généalogique au Québec. Son fils et successeur Gabriel Drouin incorpore l'entreprise en 1937 et a le génie de microfilmer tous les registres paroissiaux catholiques du Québec jusqu'aux années 1940. Malgré la méfiance, voire le mépris, qui persistent souvent encore chez les amateurs à l'égard de celles et ceux qui se font payer pour des services ou recherches généalogiques, l'essor de l'*Institut généalogique Drouin*, de même que l'apparition de concurrents, tel l'*Institut généalogique J. L.*, témoignent de la diffusion de la curiosité pour les ancêtres dans un public qui n'a pas le temps, le goût ou les moyens de procéder à la recherche nécessaire.

Un loisir de masse

L'apparition d'un marché de curieux dans la première moitié du xx^e siècle et sa croissance constante, surtout depuis les années 1960, sont en réalité les symptômes d'un phénomène plus profond: la généalogie est devenue le *passé-temps*, voire la passion, non plus de quelques dizaines d'érudits aux intentions juridiques ou vaguement moralisatrices, mais de dizaines de milliers d'amateurs qui partent à la chasse aux ancêtres durant leurs loisirs.

Cette multiplication du nombre des généalogistes tient à un faisceau de facteurs, dont certains sont communs aux autres pays occidentaux où se remarque pareil engouement pour la collection d'ancêtres: augmentation du temps libre, élévation du niveau d'instruction, recherche de la distinction dans des sociétés égalitaires en droit, etc. Il n'en demeure pas moins que le développement récent de la généalogie au Québec tient aussi à des facteurs spécifiques qui méritent au Québec le qualificatif enviable de «paradis du généalogiste»: la qualité des *sources*, tant sur le plan du contenu que de la conservation, ainsi que la production et la diffusion d'*instruments de recherche* nombreux et appropriés (répertoires de mariages, dictionnaires, inventaires de fonds d'archives, microfilmage de registres paroissiaux, d'actes notariés et de recensements nominatifs, etc.).

L'épanouissement de la généalogie au Québec tient également au travail de rassembleur et d'animateur du franciscain *Archange Godbout* (1886-1960). C'est lui, en effet, qui fonda, et la première association de généalogistes du Québec, la *Société généalogique canadienne-française* (en 1943), et le premier périodique consacré exclusivement à la généalogie, les *Mémoires* de cette Société (en 1944). Par ailleurs, Godbout entreprit

de corriger et de compléter le dictionnaire Tanguay et, bien qu'il n'ait pu mener son projet à terme, ses découvertes, qui portent surtout sur l'origine française et sur l'histoire canadienne des familles immigrantes du XVII^e siècle, ont pratiquement toutes été publiées. Or, à l'analyse de cette production, on ne peut s'empêcher de regretter que ses multiples obligations sacerdotales et sociales aient privé les généalogistes d'une œuvre plus abondante, car l'esprit critique qui caractérise ses travaux témoigne d'une méthode sûre, rigoureuse et, pour tout dire, exemplaire.

Il faut bien voir, cependant, que, quelle que puisse être la qualité de l'animation, l'enthousiasme des néophytes s'éteindrait plus souvent et plus rapidement en l'absence, en particulier, des *répertoires de mariages*, instruments de recherche qui réduisent considérablement la difficulté et la durée de l'enquête généalogique. Inventés, comme on l'a dit, au début du siècle, les répertoires de mariages se sont multipliés rapidement à partir des années 1960 au point que presque toutes les paroisses catholiques du Québec (ainsi que plusieurs paroisses francocatholiques hors Québec) en sont maintenant dotées.

Certes, ce résultat remarquable est le fruit de la concertation et du travail patient, appliqué et souvent bénévole de dizaines de personnes; mais ces répertoires se sont inspirés du modèle lancé presque simultanément en 1962 par le frère *Dominique Campagna* et, surtout, par l'agronome *Benoît Pontbriand*, éditeur d'au-delà d'une centaine de répertoires de mariages. Ce modèle, dont le succès ultérieur témoigne de la clairvoyance de ses initiateurs, comporte deux caractéristiques essentielles: ce type de répertoire ne contient que des résumés d'actes de mariage, sans tentative de reconstitution des lignées, et, grâce à une édition artisanale, se vend à prix raisonnable.

Une discipline universitaire

On ne saurait rendre hommage aux pionniers de la généalogie au Québec sans nommer, en guise de conclusion, ceux qui ont introduit cette discipline à l'université par le biais de la démographie et de la génétique: d'une part, le duo *Hubert Charbonneau* et *Jacques Légaré*, fondateur en 1967 du *Programme de recherche en démographie historique* au Département de démographie de l'Université de Montréal, et d'autre part, *Gérard Bouchard*, fondateur en 1972 de *SOREP*, le Centre interuniversitaire de recherches sur les populations (Université du Québec à Chicoutimi, Université Laval, Université McGill et Université de Montréal). La collaboration de plusieurs universitaires à ce numéro de *Cap-aux-Diamants*



Archange Godbout (1886-1960), franciscain, fonde en 1943, la première association de généalogistes au Québec soit la Société généalogique canadienne-française de Montréal. (Archives de la Société généalogique canadienne-française).



Benoît Pontbriand, éditeur d'au-delà d'une centaine de répertoires de mariages. (Archives de M. Benoît Pontbriand).

consacré à la généalogie témoigne d'ailleurs de leurs réussites et découvertes. ♦

René Jetté est enseignant au Cégep de Saint-Hyacinthe et chercheur au Centre SOREP.